

Ordre du jour n°CD

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°23-188

**SIGNATURE DE LA CONVENTION de financement « LE FONDS Vert
– mesure recyclage foncier »
Relative à la requalification de l'hôpital local à Chazelles-sur-
Lyon (42)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, approuvé par la délibération n°21-029 du Conseil d'Administration en date du 05 mars 2021,
- VU la convention opérationnelle 42G126 tripartite entre la Communauté de Communes FOREZ-EST, la commune de CHAZELLES-SUR-LYON et EPORA, signée le 21 avril 2023 portant sur l'ancien hôpital local de la commune de Chazelles-sur-Lyon.
- VU la demande de subvention n° 11589675 déposée le 20 mars 2023 pour l'appel à projets « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier ».
- VU la décision de la Préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 30 novembre 2023, d'accorder une subvention de 1 000 000 € à la commune pour son projet de recyclage foncier de l'hôpital local ;
- Vu la délibération n°23-93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général fixant le seuil de délégation de signature de la Directrice à 1 000 000 € pour les conventions de subventionnement.

Considérant que :

Cette requalification projette la démolition d'un hôpital trop remanié au fil des décennies pour être facilement réhabilité. Il laissera place à une construction neuve répondant aux nouveaux besoins en logements en cœur de bourg (environ 70 logements dont 30 % de logement social). L'aménagement rendra les services publics plus visibles, mieux aménagés et plus accessibles (France Services, médiathèque, assistante sociale de secteur, agence postale). L'ensemble de l'îlot sera remanié pour améliorer l'espace public entre la mairie (réhabilitée), son parvis et un jardin public. Une connexion à la friche industrielle SAMOV juste en face du tènement, requalifiée pour accueillir une résidence

autonomie et un espace de restauration, changera la vie des usagers et nouveaux habitants dans l'hypercentre. Il s'agit de créer un projet d'ensemble pour répondre aux enjeux sociaux (meilleur habitat, meilleur accueil, relations intergénérationnelles) et environnementaux (performance du bâti, modes actifs, désimperméabilisation) dans le cadre du programme national des « petites villes de demain ».

EPORA, propriétaire du site, est maître d'ouvrage des opérations de requalification foncière (acquisitions foncières, dépenses de travaux de proto-aménagement comprenant désamiantage, démolition et terrassement). Le terrain nu sera ensuite cédé à la Commune.

Dans le cadre de cette intervention, la commune a déposé un dossier pour répondre à l'appel à projets « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier » mis en place par le gouvernement. Cette demande a été retenue et une subvention de 1 000 000 € a été accordée par décision du préfet de Région.

Sur proposition du Président,

- Autorise la directrice générale d'EPORA à finaliser et à signer la convention de financement « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier » relative à la requalification de l'ancien hôpital local de Chazelles-sur-Lyon ;
- Autorise la Directrice Générale à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de cette convention de subventionnement.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

DocuSigned by:
Patrice VERCHERE
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET